

# BF NFS

---

**Brevet Fédéral  
Educateur Nagez Forme  
Santé**

---

**2022**



## Fiche de présentation formation Brevet Fédéral Educateur Nagez Forme Santé

### Présentation

Le Breveté fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie. La santé étant considérée dans ses trois dimensions : physique, mentale et sociale.

Il a pour principales missions :

- de concevoir un projet pédagogique, une séance de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- d'encadrer tout public dans le cadre d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- d'évaluer les bénéfices du programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- de participer à l'éducation du pratiquant,
- de s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'un parcours de soins,
- de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel,
- d'assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun.

### Volume horaire de la formation

- |  |      |
|--|------|
| - Formation en centre – face à face pédagogique      | 63 h |
| - Formation en centre – pratique avec les formateurs | 5 h  |

**Soit un total de :**

**68 h**

### Lieu de la formation

INFAN – siège fédéral FFN – 104, rue Martre – 92583 CLICHY

### Coût de la formation

Les frais pédagogiques s'élèvent à 1200€, les frais d'inscription à 50€.

Possibilité de prise en charge de la formation par un OPCO pour les éducateurs salariés.

## Inscription à la formation

Le dossier d'inscription du candidat se compose :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
  - o les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone, lieu d'exercice ...,
  - o son numéro de licence,
  - o sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
  - o son niveau scolaire, ses diplômes,
  - o ses diplômes dans le domaine de la sécurité, de l'animation et de l'enseignement,
  - o ses diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'ENF,
- d'un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation,
- d'une attestation justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité (\* voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres. L'attestation datant de moins de 3 mois, est délivrée par un professionnel des activités de la natation,
- d'une copie au minimum d'un Brevet Fédéral 3<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue,
- d'une copie à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue.

**A Noter :** le candidat justifiant d'une attestation au Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur (CAEP MNS), datant de moins de 3 mois lors de l'inscription à la formation est dispensé de la production d'une attestation justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité.

## Public visé / vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

L'organisme de formation vérifie que le candidat possède les prérequis d'entrée en formation fixés dans le règlement général du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

Ces prérequis pour accéder à la formation sont :

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de la formation continue,
- Être capable de réaliser un test de sécurité (\* voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres. Cette capacité est justifiée par une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation et datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation,

- Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue.

Tous les jeunes ayant 18 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent rentrer en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis à l'entrée en formation (18 ans sur le Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

Exemple : un stagiaire né le 21 décembre 1999 peut entrer en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé sur une formation débutant en janvier 2017 et passer sa certification en septembre 2017. Son diplôme ne pourra toutefois lui être délivré qu'à partir du 21 décembre 2017.

\* Le test de sécurité, dont la réussite est attestée par un professionnel des activités de la natation, est réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité est un prérequis à l'entrée en formation.

Conditions pour la personne non titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, également à jour de la formation continue :

Les personnes ayant une expérience importante au sein d'un club de la Fédération française de natation, qui ne sont pas titulaires au minimum d'un Brevet Fédéral 3<sup>ème</sup> degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, également à jour de la formation continue, peuvent, à titre exceptionnel déposer un dossier de demande d'entrée en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé auprès du Directeur Technique National en charge de la formation.

L'entretien est réalisé, pour chaque stagiaire, à partir d'un document faisant apparaître notamment :

- sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
- son expérience dans le domaine de la pluridisciplinarité,
- son expérience dans le domaine de l'animation,
- son expérience dans le domaine de l'enseignement,
- son expérience dans le domaine de l'entraînement,
- sa motivation à l'entrée en formation : en une phrase, son projet personnel par rapport à la formation,
- son projet professionnel personnel,
- son engagement dans le milieu associatif,
- le financement de sa formation,
- sa disponibilité,
- etc...

Le positionnement pourra se décomposer en quatre phases :

une phase de présentation de la formation (compétences visées, l'organisation pédagogique d'une formation en alternance, modules de formation et précisions sur les contenus, dispositifs de certification et critères d'évaluation, etc...),

une phase d'autoévaluation de chaque stagiaire via un document d'autoévaluation en référence au référentiel du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé (outil pouvant être fourni par l'INFAN) et d'échanges via d'éventuelles questions et réponses sur des thèmes abordés,

une phase d'entretien organisée au regard de l'autoévaluation, sous la responsabilité du cadre technique responsable pédagogique de l'organisme de formation, correspondant à un entretien individuel avec le stagiaire. Cet entretien concerne uniquement les stagiaires demandant un allègement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation,

une phase d'élaboration du **parcours individualisé de formation** (P.I.F.), sous la responsabilité du cadre technique responsable pédagogique de l'organisme de formation, au regard de l'autoévaluation et de l'entretien. Des éventuels aménagements (allègements et/ou compléments de formation) et/ou une adaptation des modalités de formation (répartition du temps et des lieux de formation, présentiel ou rattrapage personnalisé, lorsque cela est possible) lui sont proposés pour validation.

Tous les aménagements de formation (allègements ou compléments de formation proposés au stagiaire) figurent obligatoirement dans le contrat ou la convention de formation, signé(e) par le stagiaire et l'organisme de formation.

Taux d'obtention des certifications professionnelles :

Sur les trois dernières promotions :

14 inscrits (2020/2021) : 93% de taux de réussite

4 inscrits (2019/2020) : 100% de taux de réussite

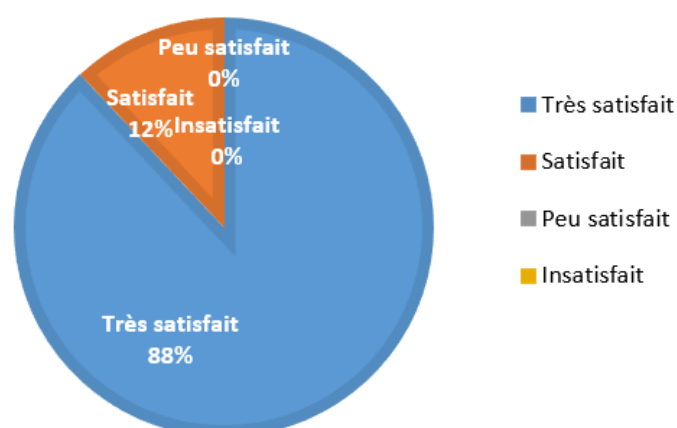
Handicap :

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter a : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) pour que nous puissions envisager une adaptation pour que l'on puisse étudier votre demande et définir des aménagements.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD (mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr))

Taux de satisfaction :

## TAUX DE SATISFACTION NFS



Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques
- Partages et échanges

Suite de parcours :

Suite à l'obtention du Brevet d'éducateur NFS, le candidat pourra suivre les formations continues « NFS » proposées par l'INFAN tous les ans.

**INFAN – 17/092021**

## Compétences développées

Le référentiel de certification présente les unités capitalisables (UC) constitutives du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé (UC1 à UC3). Il fixe pour chaque unité les compétences attendues, exprimées sous forme d'objectifs. Chaque UC est définie par un Objectif Terminal d'Intégration (OTI) :

- UC 1**            EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC 2**            EC de maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC 3**            EC de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

(EC : être capable de)

## Contenu de la formation

- La sécurité et citoyenneté
- Les aspects psychologiques
- La communication et le projet de club
- La connaissance du club
- Les connaissances des différentes spécificités de santé publique en prenant en compte la connaissance des publics
- La séance d'entraînement
- Prise en charge du pratiquant
- La natation : un milieu spécifique
- Les connaissances règlementaires

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'INFAN :

**Vincent VACHERAT** – Chargé de formation à l'INFAN

Tél : 01 70 48 45 21 - Courriel : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

**INFAN – 17/092021**